L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er AVRIL 1875.

48me Année.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 1ER AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, administrateur du Chemin de la Metairie et de la rue Bienville,—une vacherie.

Par Placide J. Spear, à l'angle des rues Royale et Toulouse, grages non rachetés.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bottequines.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 9 de la rue de Chartres,—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles, etc.

SPECTACLES.

Jeudi, 1er avril 1875.

OPERA.—A midi, Les Dragons de Villars; le soir, Faust.

VARIETES.—Risks.

SO. CHARLES.—Chilpéric.

ACADEMIE.—Jack & Jill, pantomime.

Politique financière au sujet des Waterworks.

La légèreté avec laquelle le Conseil de ville et, à son exemple, la presse locale, semblent traiter la question de la dette des waterworks, a surpris bien des gens; cette légèreté a étonné surtout les actionnaires de l'ancienne compagnie, qui se trouvent aujourd'hui privés de leur usine et du revenu qu'ils en tiraient, c'est-à-dire du capital et de l'intérêt tout ensemble. C'est par trop de dédain en vérité, et il est bon de rappeler au Conseil que la dette assumée par la ville pour l'achat des waterworks est la plus honnête et la plus respectable de toutes. On sait, en effet, que la compagnie ne voulait pas vendre, qu'elle avait proposé un nouveau contrat, mais que la ville, représentée par un Conseil ignorant et radical, de la façon du général Sheridan, renouvela toutes les propositions et força la compagnie, au moyen d'une clause de sa charte à céder son usine à la ville.

Nous nous opposâmes dans le temps à ce marché en soutenant qu'il ne serait avantageux pour personne, ni pour la municipalité, ni pour la compagnie, ni pour les habitants de la ville. Mais rien n'y fit. On voulait s'emparer de l'administration des Waterworks et la confier à des mains radicales, ce qui augmentait le nombre des créatures du parti *radical* et le marché fut conclu à grands frais de négociation. On sait ce qui est arrivé depuis. La ville y a perdu de 30,000 à 40,000 piastres par an; les habitants n'ont pas eu plus d'eau, les pompiers non plus, et les abonnements sont aujourd'hui au même prix que sous l'administration de la compagnie. Voilà ce qui est arrivé.

Mais est-ce la une raison pour faire supporter aux actionnaires de la compagnie des waterworks les conséquences des bévues de l'administration de la ville? Ces bévues peuvent elles nuire au caractère sacré de la dette et en amoindrir l'obligation? Non, certes! Ce que la ville doit aux actionnaires il faut qu'elle le paye *intégralement*, en intérêt d'abord et finalement en capital. Car, on comprend bien qu'il n'est pas question ici d'agiotage.

La compagnie des waterworks n'a pas vendu à la ville des bons frauduleux ou des bons achetés au rabais. Elle lui a vendu sa propriété comme un individu vend sa maison, sa ferme ou son établissement au premier venu qui lui en donne le prix, et comme cet individu aussi, elle a son privilège sur la chose vendue, jusqu'à ce que le prix en soit payé. Ce privilège est d'autant plus respectable que la compagnie a été forcée de céder son usine et de recevoir en recommandation de la dette contractée par la ville. Les papiers de créance portant un intérêt de cinq pour cent seulement, quand toutes les autres dettes municipales payent un intérêt de six, de sept, de huit et de dix pour cent. Il est vrai que la compagnie aurait pu refuser ces conditions et demander aux tribunaux la nomination d'un tiers arbitre, mais si elle n'a pas voulu avoir recours aux procédures judiciaires, doit-elle souffrir de sa libéralité et en être victime.

Cependant, le Conseil de ville vient de faire payer le dernier semestre d'intérêt aux détenteurs de bons de l'ancienne dette consolidée et fait attendre le payement du semestre des bons des Waterworks, qui donnent un revenu, et dont l'intérêt est échu depuis le 31 décembre dernier. Pourquoi cette différence? Il y a, dit-on, une loi spéciale qui garantit le service des bons consolidés. C'est vrai, mais nous demanderons si le code civil, qui accorde au vendeur un privilège sur la chose vendue, n'est pas aussi respectable qu'une loi spéciale de finance; nous demanderons si le détenteur de bons d'acheteur, car un acquéreur de titres de dettes est nécessairement agioteur plus ou moins, mérite plus d'égards qu'un propriétaire industriel qui cède, contre son gré, son établissement à un prix qu'on lui impose et qu'il ne recherche in me desire.

Il faut bien qu'on sache que tous ces bons de waterworks dont été reçus en échange d'une valeur pour laquelle les actions avaient été prises de bonne foi et payées en plein. Ces bons n'ont pas été disséminés parmi des étrangers, car il n'y avait pas d'étrangers dans le nombre des fondateurs des waterworks; ce sont tous des habitants de la ville qui ont reçu ces bons et qui les possèdent. Ils les possèdent de toute équité, comme de toute équité ils possédaient les actions de la compagnie, et quand les administrateurs de ville ne payent pas l'intérêt des bons, ils font souffrir non des agioteurs et des étrangers, mais des habitants de la ville même qui comptaient pour exister sur ce faible revenu accordé par eux à juste et à respectable titre.

Nous ne voyons pas même qu'il soit question de cette affaire d'équité dans les délibérations du Conseil. Comme nous le disons plus haut, le Conseil traite la question cavalièrement et avec une légèreté tout à fait déplorable. On n'oublie pas, néanmoins les waterworks dès qu'il s'agit de la rédaction de la dette. On a grand soin de les y faire figurer en première ligne, et aucun membre ainsi n'a la bonté ou la charité de dire qu'il faudrait avant tout payer un semestre d'intérêt échu depuis trois mois. On a même l'air de confondre cette dette avec toutes les dettes véreuses, frauduleuses ou illégales de la ville, et on la met sur le même rang que les bons d'amélioration du de wharf, par exemple, qui ont été émis, après annonce publique, à 25 cents à la piastre, et que les entrepreneurs n'ont reçus que pour 50 cents, attendu que sur le marché, ils ne valaient pas davantage.

Autre exemple. La ville a contracté, sur la même base, un emprunt d'un million pour lequel elle paye un intérêt de 10 pour 100 et elle ne s'oblige en aucune manière de payer un intérêt de 5 pour 100 aux actionnaires de la Compagnie des water works, qui ont cédé pour environ $1,400,000 une usine qui rend $250,000 par an et qui pourrait donner un revenu de $300,000 au moins, si elle était convenablement administrée. Est ce juste?

Nous pourrions ainsi passer en revue toutes les dettes de la ville, même les anciennes dettes, antérieures à la guerre, et celles des chemins de fer, et démontrer par comparaison, que la dette des waterworks est non seulement la plus profitable, mais encore la plus respectable, et conséquemment celle dont l'intérêt devrait être servi avec le plus de scrupule.

Lors de la, nous savons qu'on entend la traiter comme une obligation vile en ne l'estimant que par l'argent qu'elle peut rapporter à l'acquéreur, sans prendre en aucune considération l'intérêt du vendeur. Ainsi, il s'agirait de prendre d'un autre côté la Cour Suprême, sans doute mal informée, à rendu, et de revendre les waterworks affranchis de toute hypothèque, aux enchères publiques, en recevant pour payement les certificats de dette ou autres papiers et titres de la ville les plus dévoreurs et les plus consumés par l'opinion publique, dans l'espoir de faire rentrer un trésor en très gros volume de ces indignes titres.

Nous pensons, en effet qu'il en contrarait beaucoup, car ils valent très peu et les water works valent beaucoup. Mais l'opération se faisant ainsi, beaucoup d'autres obligations d'origine douteuse, et aujourd'hui cotées très bas sur le marché du brocantage, en recevraient à l'instant une impulsion de hausse telle qu'il faudrait renoncer à peu près à toute réduction basée sur les cours actuels. Ainsi pour gagner $1,500,000, la ville perdrait sept ou huit millions. Ce n'est donc pas là une idée lumineuse mais désastreuse et qui ne pourrait être essayée tout au plus qu'après l'opération de la réduction faite et accomplie.

Mais supposons la vente des Waterworks conclue avant la réduction, qu'est-ce que la ville y gagnerait? Elle n'y gagnerait rien, car les Waterworks seraient payés, pour les trois quarts du montant, avec les titres composant ce qu'on appelle la dette flottante, titres non capitalisés et qui ne portent pas d'intérêt, tandis qu'elle resterait chargée des $69,000 d'intérêt annuel dû aux anciens actionnaires de l'usine et aussi de l'intérêt des $500,000, souscrits par elle à l'époque de l'organisation de la compagnie, pour aider à l'entreprise.

Elle resterait chargée également du capital (deux millions environ) qui sera échu dans 25 ans.

Le résultat de l'opération conseillée serait donc celui-ci: la ville continuerait à servir un intérêt de $100,000 pour l'avantage d'éteindre $5,800,000 de dette, soit trois quarts non capitalisée et ne portant pas d'intérêt, le tout pour céder une usine qui peut rapporter $250,000 par an. On ne saurait être plus dupe pour soi-même et en même temps plus injuste pour les autres.

Ne serait-il pas plus honorable et en même temps plus avantageux de faire ce que nous avons conseillé souvent, de rétrocéder l'usine à l'ancienne compagnie, lie qui, vu la part de revenu que la ville retirerait de ses $500,000 d'actions, équivaudrait à une vente avec payement d'un million de dette capitalisée, c'est-à dire portant intérêt, et cela sans préjudice à la réduction générale des dettes suivant les cotes actuelles du marché. Par ce moyen la dette serait réduite de huit à dix millions; par l'autre, la dette resterait à peu de chose près ce qu'elle est aujourd'hui. Selon nous, il n'est pas permis d'hésiter. Mais nous reviendrons sur ce sujet.

LE BILL DES ALLOCATIONS.

Il est bien clair que, même abstraction faite du caractère illégal de la Législature qui siégeait à la Maison d'Etat, la promulgation faite du bill d'allocations est nulle et non avenue. Tous les renseignements s'accordent pour prouver qu'aucun des projets de bills n'a obtenu le vote des deux chambres, et d'un autre côté, MM. Antoine et Hahn déclarent que le bill promulgué est un faux.

La conclusion est qu'à tous les points de vue, il n'y a rien de fait. Nous engageons donc le comité conservateur qui a été chargé de la préparation des bills, à faire un nouveau bill d'allocations réduit à sa plus simple expression. Comme nous l'avons dit, on peut économiser un million de dollars sur le budget en supprimant des dépenses complétement inutiles.

L'occasion s'offre aux conservateurs de prouver qu'ils valent mieux que les radicaux.

A PROPOS DU BILL D'ALLOCATIONS.—Nous lisons dans le *Picayune*:

L'acte de Murska, en vérité, a été un acte criminel, et l'avocat général devrait prendre des mesures immédiates pour en dé couvrir l'auteur; mais, à part cela, le bill contrefait semble, en somme, celui qui est préférable. Il réduit le total levé sur l'Etat de $ 122,000, et comme il est permis de présumer qu'aucun des deux bills ne saurait s'élever à l'être véritable, en somme il faudra avoir le plus faible.

Notre confrère est de bonne composition. Pour nous, nous préférons n'avoir ni l'un ni l'autre et nous en demandons un troisième qui ait l'avantage d'être légal et l'avantage encore plus précieux d'une réduction dix fois plus forte.

DISTINCTION ACCORDÉE A UN ANCIEN RÉSIDENT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Dans le *Journal officiel* du 15 mars, reçu hier, nous lisons que par décret du Président de la République et sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères, M. Eugène Rocheceau, fondateur de l'importante maison française de notre ville, qui porte encore son nom, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, pour services exceptionnels rendus pendant la guerre. M. Eugène Rocheceau est un homme intelligent et distingué et qui a laissé ici les meilleurs souvenirs. Tous les membres de la colonie française apprendront avec plaisir la distinction flatteuse dont il vient d'être l'objet.

La maison fondée par M. Eugène Rochereau, a été connue longtemps sous la raison sociale E. Rochereau & Co. Après la retraite du fondateur, il y a une dizaine d'années, son frère, M. Albin Rochereau, est devenu le chef de la nouvelle maison, sous la raison sociale A. Rochereau & Cie., qui est encore la raison sociale actuelle bien que la composition de ses membres ait changé par l'adjonction de plus jeunes associés et par la mort de M. Bopp, l'un des associés primitifs.

M. Albin Rocheceau qui réside depuis quelques années à Paris, a laissé, comme son frère, les souvenirs les plus honorables, les plus sympathiques et, comme président du comité de secours pour les victimes de la guerre de 1870, en France, il a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement que ses compatriotes n'ont pas oublié.

Le nom de Rocherau, à la Nouvelle-Orléans, jouit d'une estime et d'un prestige hautement justifiés et chacun applaudira à la distinction accordée à l'un de ceux qui le portent et qui tous deux, pot certainement méritée, dans l'opinion des résidents français de la Nouvelle-Orléans.

DÉCORATION.—Nous voyons par le journal officiel du 16 mars, que M. Gustave Mahé, directeur de la société française d'épargne et d'assurance mutuelles, à San Francisco, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels rendus pendant la guerre.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES A NEW-YORK.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes d'avis, l'annonce de la nouvelle maison dont la raison sociale est CAZADE, CROOKS & REYNAUD, de New-York.

M. Gustave Reynaud, allié par mariage à une estimable famille de la Nouvelle-Orléans, est un de nos concitoyens.

Parti d'ici en 1854 pour s'établir à New-York, il y a traversé avec succès et honneur toutes les crises qui, si souvent, bouleversent les marchés de la grande métropole du Nord.

La maison Cazade & Crooks, déjà si avantageusement connue ici, ne peut qu'étendre et raffermir ses relations d'affaires dans notre ville en s'associant M. Gustave Reynaud, négociant habile et d'une réputation établie.

☞ Si vous voulez être élégamment coiffé, allez à la chapellerie du Robt. E. Lee.

VINS, EAUX DE-VIE, SARDINES, ETC.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce que MM. Bercier & Guinet, rue Tchoupitoulas No 5, publient aujourd'hui dans l'*Abeille*. Cette annonce est relative à de grandes consignations de vins, champagne, eaux-de-vie, vermouth, absinthe, huiles d'olive, sardines, noix de France, etc., etc.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

☞ Achetez vos chapeaux d'été au Robt. E. Lee Hat Store, coin Royale et St-Louis ou coin Bourbon et Canal.

—On sait que un mètre carré on un mètre superficiel, c'est la même chose. Un actionnaire demandait, à ce propos, récemment la France allait tourner cette difficulté..... lorsqu'elle a tant besoin d'un maître, qui soit "carré", mais qu'on soit pas "superficiel."

OPÉRA.

Nous annoncions hier le *Voyage en Chine*, pour la matinée d'aujourd'hui; mais d'après la note qui nous a été remise, nous voyons qu'il y a eu un changement de spectacle: on donnera les *Dragons de Villars*.

Ce soir, pour le bénéfice de M. Faitlinger, *Faust*, grande opéra en cinq actes de Gounod. M. Faitlinger remplira le rôle de Méphistophélès; M. Cheli celui de Faust; M. Mérie celui de Valentin. Les rôles de femmes seront partagés entre Mmes Verchen (Marguerite), Liegier (Siebel), Bourgeois (Marthe).

Au second acte un pas seul dansé par Mlles Stickel, Bruno, Augusta, et le maître de ballet. Au quatrième acte, la fanfare militaire sera jouée sur la scène.

La représentation sera intéressante. On sait que le personnage de Méphistophélès est un de ceux qui offrent le plus à un artiste la chance de déployer ses ressources personnelles. Chaque acteur qui en est chargé, l'entend à sa manière, et lui donne un cachet particulier. Pour emprunter une expression de Montaigne, le diable est un être consubstantiel *en doyent et dinny*; il prend toutes les formes imaginables, il est grand ou petit, gros ou élancé, beau ou laid, gentilhomme comme Don Juan ou cornudo comme Redin, mais au fond c'est toujours le diable.

M. Faitlinger est un artiste intelligent; il a prouvé plus d'une fois qu'il savait sculpter et peindre un rôle, d'après ses propres inspirations. Il va donc, ce soir, faire agir et chanter, sur notre scène, un Satan de sa façon, et nous sommes persuadé que le public applaudira cette nouvelle incarnation de l'Esprit qui pousse Faust et Marguerite à leur perte.

Ce que nous venons de dire du personnage de Méphistophélès, peut s'appliquer en partie à celui de Marguerite. Mlle Anna Verchen, chez qui les qualités de l'actrice égalent celle de la chanteuse, a su trouver, dans sa propre imagination, un type de Marguerite qui lui concilierra les sympathies de son auditoire, et nous nous apprêtons à joindre nos applaudissements à ceux de ses admirateurs.

THÉATRE ST CHARLES.—La première représentation de la "Grande Duchesse," —ce chef-d'œuvre d'Offenbach,—par la troupe aussiale d'opéra-bouffe, a eu hier soir un succès colossal, sous le rap ort de la recette. La salle du "Vieux Drury" était comble du parquet jusqu'aux frises et cent personnes au moins n'ont po trouver de sièges pour s'asseoir.

Mlle Soldene dans le rôle de la "Grande Duchesse" a été étourdissante de verve et d'entrain et dans certaine pasmoes elle nous a rapesié Aimée.

Mlle Soldene était légèrement enrouée hier soir, ce qui l'a empêché d'oser avec avantage de tous ses moyens. Nous avons bien remarqué qu'elle était obligée de ménager sa voix.

Ainsi, au second acte, elle a chanté le "Dites-lui," avec une grande finesse, mais placé comme nous l'étions au fond de la salle, nous pouvions à peine l'entendre par moment.

Elle était d'ailleurs assez mal secondée par l'artiste remplissant le rôle de Fritz, qui, tout en jouant bien, manquait complétement de voix.

Par exemple, si Mlle Soldene a été un peu faible au premier et au second acte, elle a dit les couplets du troisième acte avec un brio remarquable qui lui a valu des bravos enthousiastes et deux fois l'honneur du bis.

Disons en passant que Mlle Soldene a eu aussi un grand succès de toilette. Ses costumes sont très riches et elle les porte parfaitement.

La musique de la "Grande Duchesse" est un peu forte pour le ventre de la troupe, mais le général Bonn, Fritz et le prince Paul ont été très bons comme acteurs.

Les yeux des spectateurs et leurs lorgnettes s'arrêtent voluptueux sur vingt à vingt-cinq jeunes femmes, toutes jolies et quelques-unes très belles, qui remplissent les rôles de pages, de dames de la cour, etc.

Ce soir, on donnera "Chilpéric," une nouveauté qui ne manquera pas d'attirer la foule.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La fermeture de ce Théâtre aura lieu à la fin de la semaine, c'est à dire dans trois jours. M. John Owens, le directeur populaire et l'acteur distingué des Variétés, compte donc que ses nombreux amis ne manqueront pas de venir l'applaudir avant la fin de ces trois jours.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe de pantomime Jack & Jill continue à faire passer d'agréables soirées aux habitués de ce théâtre, qui ne baillent pas d'ennui pendant la représentation.

La troupe est très bien composée et ne manque pas d'originalité.

Le Paillasse et l'Arlequin a eu surtout très bons.

CONCERT AU PROFIT DE LA FAMILLE BRULARD.—Nous publions à la seconde page le programme détaillé du concert organisé par les dames de la Nouvelle Orléans pour venir en aide à la veuve et aux trois jeunes enfants de Ch. Brulard, qui a été tué le 14 septembre 1874 en combattant pour les droits et les libertés du peuple de la Louisiane. Nous rappelons que ce concert a lieu demain soir, vendredi, à la salle St. Patrick. Le programme comprend un choix varié de morceaux de musique vocale et instrumentale, chantés ou exécutés par les artistes de l'Opéra et par madame Comès. Le prix des billets est d'une piastre. On peut s'en procurer dans les magasins de musique ou à l'entrée.

MLLE DE MURSKA.—M. de Vive a bien voulu nous communiquer un télégramme qui lui était adressé, hier soir, de Houston, et qui lui apprenait que le premier concert donné par Mlle de Murska avait attiré une foule énorme. Cette bonne nouvelle, sans nous étonner le moins du monde, nous réjouit pour la charmante cantatrice et son habile impresario.

Nous sommes bien heureux que Mlle de Murska ne nous ait pas fait des adieux sans retour. Elle sera dans notre ville dimanche prochain, et donnera lundi au concert dans lequel elle chantera la scène de folie de l'Hamlet d'Ambroise Thomas. Nous sommes convaincus que, même sans le prestige de la scène, la cantatrice hongroise donnera à l'air que chante Ophélie, une expression qui touchera tous les cœurs.

La vente des billets commencera vendredi, au nouveau magasin de M. Grunewald, rue Baronne.

LE CONCERT DE MADAME ZEISS DENNIS.—Le concert donné par cette cantatrice avait attiré, hier, à la salle Grunewald, un public d'élite qui a prodigué à madame Zeiss Dennis les applaudissements, les bouquets et les rappels. Son succès a été partagé par madame Verchen, et ces deux artistes ont eu les honneurs du bis après le grand duo de *Sémiramis*. La voix de madame Zeiss-Dennis n'a rien perdu de son éclat. Madame et mademoiselle Herr ont exécuté leurs duos de piano d'une façon très brillante et avec un ensemble remarquable. On a beaucoup applaudi M. Mélédy qui a chanté avec goût et sentiment l'air de *Faust*, M. Giannini le violoniste et le quartette allemand. Les dilettante présents ont pu prendre un vif plaisir au réel artistique qui leur a été servi et dont nous regrettons de ne pouvoir donner un compte-rendu plus détaillé.

POUR QUEENSTOWN ET LIVERPOOL.—On verra plus loin la liste des steamers qui composent ce qu'on appelle en anglais le "White Star Line" de New York à Liverpool. Ces steamers sont pourvus d'installations qui les rendent tout à fait supérieurs pour les passagers.

M. A. K. Miller, agent, rue Carondelet, No. 125, délivre des billets pour aller de la Nouvelle-Orléans aux principaux ports d'Europe. Voyez l'annonce.

STATE LINE.—Les voyageurs prenant cette ligne éviteront beaucoup de dépenses attendu qu'ils seront mis immédiatement en rapport avec les steamers d'Etat faisant le service d'Europe. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. A. K. Miller, agent, rue Carondelet 25.

LOUISIANE.

Le Marksville *Bulletin*, du 27 mars, enregistre le décès de M. Hilaire Dupuis, âgé de 87 ans, à sa résidence sur le bayou Rouge. Notre confrère ajoute que M. Dupuis était au dire plus ancien habitant de la paroisse relativement pour son honnêteté, son esprit d'industrie et son patriotisme. M. Dupuis avait pré un des plus fermes champions de la démocratie dans la paroisse et sa mort est une grande perte pour sa paroisse.

Nous lisons dans le même journal:

Nos planteurs ont fêté tête complète tête samedi à semer de maïs et à labourer. Deux semaines de plus de beau temps feraient bienvenir le maïs. Les semailles sont en retard de quatre semaines.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

GRANDE NOUVELLE.

Un bonheur inespéré.

Au moment d'aller sous presse nous apprenons une nouvelle désordonnante, qui a manqué nous faire suffoquer de surprise, et au moment où nous écrivons à la hâte ces quelques lignes, notre main tremble encore d'émotion et nous sommes forcé de nous pincer jusqu'au sang, pour nous convaincre que nous sommes bien éveillé et que nous n'avons pas la berlue.

Figurez-vous... mais non, c'est impossible, vous ne vous imaginerez jamais... vous ne pourrez jamais deviner.—Nous vous le donnons en cent, nous vous le donnons en mille, vous faisons bien plus encore, nous vous offrons un abonnement au *Républicain* ou au *Louisianais* de Pinchback, si vous réussissez à deviner!

C'est le nouveau le plus étonnant, le plus surprenant, le plus désolant, le plus miraculeux qu'il soit jamais donné à un pauvre chroniqueur comme nous de vous annoncer.

Pardon la belle affaire, direz-vous, le président Grant a pris le serment de tempérance! En non, ce n'est pas cela, c'est une chose plus extraordinaire encore!

C'est donc que Pinchback a renoncé sérieusement au siège sénatorial qu'il n'aura jamais et qu'il s'est converti à la démocratie?

Vous êtes à cent lieues de la chose, Pinch ne s'est pas converti et vous ne chieriez pas plus que nous à en sincérité, s'il s'avisait de le faire.

Alors, puisque la chose est si merveilleuse, il faut que Kellogg soit devenu subitement un brave homme et un honnête brave?

Vous approchez un peu, mais vous n'y êtes pas encore!

Vous renoncez à faire de nouvelles suppositions? Vous faites bien; car ce serait peine perdue.

Rachez donc qu'hier soir le pseudonyme Kellogg avait reçu par le télégraphe un billet où il était directement accusé, au sujet du bill des allocations, d'avoir fait un faux ni plus ni moins, et autorisant parler aussi d'emprunt par ses bidons, a eu un bel accès d'indignation qu'il a prouvé en envoyé par le télégraphe un démission au général Grant.

César Cæius Antoine ayant été informé de ce qui avait été fait, ne se tenant plus de joie, déjà, en s'imaginant qu'il allait monter en grade; mais voici bientôt sa tre affaire: un télégramme en chiffres de Washington, qui a été reçu à une heure ce matin, par M. Conrad Clarke, le secrétaire de Kellogg, annonce que le Frère... cheul et froid; il décoda d'abord, les membres, mineur, gouverneur... sera obéissant... font remarquer à la fois... Tous ceux qui usent de la "Golden Medical Discovery" et des agréables "Purgative Pellets" du Dr Pierce, pour les maladies du foie et complications, en sont la plus grande... Qu'ils vous disent leur bien-être.

Le médecine proprietaire... contre les maladies... parce qu'elles... les... les... les